

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. VITAL, Attaché
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 19/PFD/187926
N/réf. : AVL/cc/WSP-3.9/s.431
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE / ETTERBEEK. Avenue de Tervueren. Abattage de 168 marronniers et plantation de 199 nouveaux sujets, sur le tronçon entre le parc du Cinquantenaire et le square Léopold II. Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par Pascal Fostier à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 3 mars 2008 sous référence, reçue le 6 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 19 mars 2008, concernant l'objet susmentionné.

1. Le projet

La demande émane de Bruxelles Mobilité – AED. Elle porte sur l'abattage de 168 marronniers et platanes d'une section de l'avenue de Tervueren comprise entre l'avenue des Celtes et le square Léopold II. La décision d'abattage intégral de ce double alignement repose sur l'expertise du bureau d'études Arboriconseil réalisée de juillet 2006 à juillet 2007. Cette étude couvrait apparemment la totalité des marronniers de l'avenue, soit 624 si l'on se réfère à la somme des arbres appartenant aux différentes catégories (état de santé – dangerosité) détaillées dans la synthèse des résultats (pp.1 à 4 du rapport).

Le projet de replantation propos le remplacement du marronnier par le noisetier de Byzance (*Corylus colurna*). Les motifs invoqués pour le choix de cette essence sont sa faible sensibilité aux maladies, son adaptation à l'environnement urbain, son port compatible avec le caractère prestigieux de l'avenue (*sic*) et le passage du tram !

La replantation inclut le remplacement des terres et l'augmentation de l'écartement entre individus dans l'alignement, soit 9 à 10 m.

La CRMS rend un avis défavorable sur le projet en raison de son manque d'inscription dans un contexte global et de l'inadéquation des plantations proposées tant du point de vue de l'essence que de la distance entre sujets d'un même alignement.

2. Comptabilisation des arbres à abattre

La comptabilisation de ces catégories pour les 168 arbres en question a été réalisée en confrontant la photo aérienne utilisée comme plan et surchargée des points rouges et numéros désignant les arbres à abattre, et la liste de l'annexe I du rapport Arboriconseil où sont consignés le diagnostic, le pronostic d'évolution et les recommandations pour 217 sujets. Il faut en soustraire 55 appartenant à d'autres sections.

Les arbres indiqués au plan et non repris dans la liste d'Arboriconseil, au nombre de 24, correspondent probablement à des platanes, bien que la note de présentation en mentionne 22.

Si l'on décompte de la liste, les marronniers abattus, disparus et ceux dont l'abattage (immédiat ou non) a été recommandé et qui ne sont d'ailleurs pas repris au plan, le nombre de sujets de cette espèce faisant l'objet d'une évaluation de leur état de santé – dangerosité est de 138 (137, si on décompte le sujet 202 dont la suppression est recommandée, mais numéroté au plan). Le nombre d'arbres relevant de ces différents niveaux d'évaluation sont les suivantes :

- « abattage à court terme » (CT) : 36 suivant le tableau de l'annexe I et 27 d'après celui de l'annexe III ; notons que le nombre d'arbres relevant de la catégorie « abattage à court terme » est de 33 selon la note de présentation , mais cette valeur est celle du tableau de l'annexe III uniquement qui comptabilise 27 sujets CT et 9 sujets PR (« pronostic réservé ») ;
- « abattage à moyen terme » (MT) : 25 ;
- « non déterminé à long terme » (ND) : 56 ;

Il convient de mentionner en outre qu'une vingtaine d'arbres (23 suivant la note de présentation, 25 d'après le tableau de l'annexe I) montrent des « symptômes probablement liés à la nouvelle maladie du marronnier », suivant les termes de l'expert ; ils sont rangés dans les catégories PR ou CT.

Quant à la mention « pronostic réservé » (PR), elle concerne 19 sujets dont 13 sont des jeunes marronniers atteints, mais sans certitude, par *Pseudomonas* et 6 sont repris parmi les arbres à abattre à court terme (CT). Seuls ces derniers peuvent donc être ajoutés aux 36 évalués de cette façon dans le tableau de l'annexe I ; le nombre d'arbres de la catégorie CT est donc de 42.

Remarque sur cette comptabilisation

Dans la note de présentation du projet, on additionne les arbres des catégories CT et MT, les 22 platanes sans avenir et les 23 marronniers atteints (sans certitude) par la bactérie *Pseudomonas syringae*. Le total représente 103 arbres, soit 60 % (en réalité 61 %) des alignements.

L'objectivité voudrait que, dans ce genre de comptabilité, on prenne en compte également les arbres recevant la mention « non déterminé à long terme ». En outre, il n'y a pas plus de raisons de mettre les arbres évalués MT au compte de la catégorie CT qu'au compte de la catégorie ND. Suivant cette autre logique, les marronniers dont l'espérance de vie relève du moyen terme ou est indéterminée sur le long terme représentent, pour les 137 arbres expertisés, un total de 82 (57 ND + 25 MT), soit 60 %, contre 42, soit 31 %, pour la catégorie CT et 13, soit 9 % pour les arbres notés PR. Bien entendu, si on ajoute à la catégorie CT, les 22 ou 24 platanes dispersés parmi les marronniers et considérés comme sans avenir pour cette raison, on obtient 64 ou 66 arbres à abattre, soit 40 ou 41 % (de 159 ou 161 sujets au total), tandis que les catégories d'arbres à conserver, au minimum sur le moyen terme, ne représenteraient plus que 52 ou 51 %.

3. Les enjeux du projet

Le XIXe siècle a vu le grand essor de l'implantation du végétal en ville, selon un modèle urbanistique hiérarchisé : voiries de première, seconde ou troisième importance, système de squares et parcs publics reliés entre-eux, contribuant à faire naître d'autres « modèles urbains ». Une profonde réflexion se développe alors tant sur les enjeux urbanistiques (lisibilité, hiérarchie, fonctionnalité, esthétique...) que sur les questions paysagères (choix des espèces, souvent nouvelles donc testées, taille et soin des arbres, de 1ère, 2ème ou 3ème grandeur. En région bruxelloise, l'avenue de Tervueren est la voirie la plus prestigieuse qui émane de cette réflexion.

Les grands tracés léopoldiens plantés d'arbres d'alignement ont contribué à façonner l'image de Bruxelles et de ses faubourgs jusque dans les années 1960. **Le PRAS en a confirmé la valeur en les comprenant dans des ZICHEE.** (Zones d'Intérêt culturel, historique, esthétique et d'embellissement). **L'importance de ces axes structurants étant confirmée par le PRAS tant au niveau structurel qu'au niveau esthétique et historique, la CRMS veille à ce que l'ensemble de ces caractéristiques soient préservées. Ceci constitue le point de départ de ses réflexions.**

4. Avis de la CRMS sur la demande de permis

Si l'on peut contester la manière dont les arbres à abattre ont été comptabilisés, il reste que les abattages nécessaires sont importants et que l'un des deux alignements – côté nord– est déjà particulièrement clairsemé actuellement, ce qui dénature la symétrie des plantations. Toutefois, la CRMS ne peut souscrire à un projet d'abattage qui aurait pour corollaire le remplacement de ce double alignement de marronniers par des noisetiers de Bysance dont l'entre distance dans un même alignement serait supérieur à celui des marronniers actuels.

La présente demande de permis ne s'inscrit aucunement dans la réflexion dont est issue cette réalisation monumentale et qui a motivé le parti du PRAS d'inclure l'avenue dans une ZICHEE :

1. ***Elle est partielle et ne s'inscrit pas dans un projet global.*** Elle porte sur un tronçon de l'avenue sans que l'on ne soit informé du traitement qui sera réservé à la totalité de cet axe structurant reliant - avec des profils divers mais une très grande cohérence - le parc du Cinquantenaire au parc de Tervueren.
2. ***Elle propose de substituer des arbres de deuxième grandeur à des arbres de première grandeur.*** Les marronniers – c'est-à-dire des arbres au port majestueux, pouvant atteindre (de x à x m) correspondent logiquement à une voirie de première importance tandis que les noisetiers de Bysance – qui sont des arbres de deuxième grandeur, atteignant (après plusieurs dizaines d'années) une quinzaine de m. Il s'agit d'un choix d'essence peu compatible avec le caractère prestigieux de l'avenue, contrairement à ce qu'affirme la note de présentation. Il ne correspond ni à la hiérarchie de la voirie, ni à la largeur de l'avenue. Ce choix constitue évidemment une circonstance aggravante au défaut d'approche globale : en effet, il ne s'inscrit aucunement dans la cohérence paysagère manifeste qui a sous-tendu la création de l'avenue.
3. ***Le port peu élancé des arbres de remplacement n'aura rien à voir avec celui des marronniers.*** L'emprise de cette essence dans la perspective de l'avenue serait d'autant plus réduite, voire insignifiante, que les alignements seraient plus distants l'un de l'autre et que l'écartement dans l'alignement serait plus important.
4. ***L'entre distance entre arbres d'un même alignement a été augmentée.*** Or, cet aspect constitue une caractéristique des avenues léopoldienne qui très loin d'être anodine. En effet, elle détermine d'abord une certaine « masse végétale » directement corrélée au profil de l'avenue. Mais elle guide aussi la croissance des arbres et détermine directement leur hauteur. En effet, un espacement faible produira des arbres se développant en hauteur pour aller chercher la lumière tandis qu'une entre distance large donnera des arbres trapus, se développant en largeur.

Par conséquent, la CRMS émet un avis fermement négatif sur la présente demande de permis.

5. Conclusion

La CRMS ne pourrait souscrire à un projet d'abattage systématique de ce tronçon de l'avenue de Tervueren que pour autant que :

- ***l'essence de remplacement soit le platane, arbre de première grandeur fréquemment utilisé dans les grandes avenues léopoldiennes et réputé comme l'essence dont le port est le plus proche de celui du marronnier ;***
- ***l'entre distance actuelle entre alignements et entre arbres d'un même alignement soit respectée afin de conserver les rapports de grandeurs existant actuellement entre masse végétale et profils de l'avenue ;***
- ***le projet s'inscrive dans une réflexion globale sur l'entièreté du tracé de l'avenue en région bruxelloise, qui tiennent également compte des récentes replantations effectuées en région flamande sur la même avenue.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président